

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE
AVIS PUBLIC**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le Projet de règlement modifiant
le règlement numéro 529 relatif au zonage, Règlement numéro 529-26

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, Jean-François Messier, greffier-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, que lors de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2022, le Conseil de cette Municipalité a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement modifiant le règlement numéro 529 relatif au zonage, Règlement numéro 529-26, afin de procéder à la modification des dispositions concernant principalement certains ajouts à la liste de travaux non autorisés dans les aires non-développées et notamment tous travaux de remblais/déblais en milieux humides.

Prenez note qu'en raison des restrictions sanitaires présentement en vigueur, le Conseil municipal a choisi de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite d'une durée de quinze jours débutant à la date de publication du présent avis et ce, dans le respect des exigences stipulées à l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 (arrêté numéro 2021-054).

Toute personne intéressée peut présenter par écrit aux membres du conseil municipal ses représentations et ses commentaires relativement à ce projet de règlement, suivant l'un ou l'autre des modes de transmission suivants et ce, au plus tard le 11 février 2022 à 16 h 30 :

- par lettre à la Municipalité à l'adresse du 1250, rue Principale, Saint-Zotique, Québec, J0P 1Z0;
- par courriel à l'adresse : urbanisme@st-zotique.com;
- en déposant votre lettre dans la boîte postale située près de la porte d'entrée de l'hôtel de ville.

Le projet de règlement auquel il est référé dans le présent avis est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.st-zotique.com/reglements-urbanisme/#projet-en-cours-dadoption.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 26^e jour du mois de janvier 2022.


Jean-François Messier, Adm A.
greffier-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jean-François Messier, greffier-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'assemblée publique de consultation du règlement numéro 529-26 à chacun des quatre endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité, en date du 26 janvier 2022 et en publiant une copie dans le journal le Saint-François du 26 janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat le **26^e jour du mois de janvier 2022.**


Jean-François Messier, Adm A.
greffier-trésorier et directeur général